

Contribution à la gestion des déchets municipaux par l'installation des PRN et PC

La gestion des déchets ménagers solides est un défi majeur pour les municipalités sénégalaises. Elles rencontrent des difficultés importantes pour assumer correctement ce service, alors que les lois de décentralisation leur ont conféré cette responsabilité. Elles sont confrontées à une urbanisation rapide, incontrôlée, accompagnée d'une forte croissance de la population, à une occupation anarchique de l'espace public. L'évolution des modes de consommation qui se traduit par une augmentation des volumes de déchets avec une plus forte proportion de déchets plastiques dans un contexte de pénurie de moyens humains, techniques et financiers au niveau des municipalités. Cette situation, dont les effets sont visibles par tous, engendre des nuisances importantes pour les habitants et a des conséquences néfastes sur la santé des populations, sur l'environnement et sur les ressources.

Ainsi dans le plan d'actions national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm adopté en 2005 puis réactualiser en 2016, et le rapport de l'évaluation initiale de la Convention de Minamata, la problématique de la gestion des déchets solides municipaux et des déchets dangereux a été identifiée comme l'une des sources potentielles d'émission et rejet des Polluants Organiques Persistants non intentionnels (POPNI).

Pour ce cela, le Sénégal bénéficie du projet de Gestion de la Santé environnementale et la Pollution en Afrique (PGSENPA), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers la Banque mondiale dont l'objectif est de réduire les risques sur la santé et à l'environnement en réduisant les rejets des POPNI et d'autres produits chimiques toxiques, et d'établir une gestion écologiquement rationnelle des déchets urbains. Les municipalités de Dalifort Foirail et de Hann-Bel Air ont été identifiées pour la mise en œuvre des activités pilotes prévues.

Le projet comprend quatre (4) composante dont la composante 3 qui, dans sa sous composante 3.2 intitulée « développements d'infrastructures » prévoit la construction de Points de regroupement normalisés (PRN) et de Points de contrôle (PC) de déchets ménagers. Un point de regroupement normalisé est une infrastructure de proximité qui est installée dans les quartiers pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés par des bennes tasseuses, provenant de l'apport volontaire. Son objectif est de réduire ou éradiquer la prolifération des dépôts sauvages tout en améliorant le cadre de vie et la santé des populations.

En effet, dans une démarche participative et inclusive, le PGSENPA a installé et équipé vingt-huit (28) PRN et PC au niveau des deux communes dont treize (13) à Dalifort-Foirail et quinze (15) à Hann Bel-Air. Pour une exploitation optimale de l'infrastructure et dans un souci de contribuer à l'élan national d'employabilité des jeunes, vingt-sept (27) surveillants issus des deux communes sont recrutés avec l'appui de la SONAGED. Afin d'assurer une meilleure appropriation et une pérennisation des acquis, un guide de bonnes pratiques sur l'utilisation des PRN et PC est élaboré et des fora communautaires organisés pour sensibiliser les usagers.

Le constat général à la suite de la mise en place des PRN et PC est la réduction drastique des dépôts sauvage d'ordures. Les mauvaises pratiques tels que le brulage à l'air libre des déchets, le mauvais conditionnement des ordures au niveau ménage ont beaucoup régressé. Tout ceci impacte positivement le cadre environnemental et la santé des populations.

Vu la forte demande émanant des populations même en dehors de la zone d'intervention du projet, il est recommandé d'installer d'autres PRN et PC pour lutter contre la prolifération de dépôts sauvages.



Depot sauvage à Dalifort à BD2



PRN BD2 Dalifort



PC Hann/Bel-Air